

Compte-rendu de réunion

Commission Informatique du 18 septembre 2018

Participants

M. KOEBERLÉ Éric (Vice-président du SIAGEP chargé de l'informatique – Mairie de Bavilliers)
Mme CHARTAUX Caroline (Mairie de Cunelières)
M. KWASNIK Christian (Mairie de Cravanche)
M. OEUVRARD Renaud (Mairie d'Offemont)
M. PATTAROZZI Olivier (Mairie d'Andelnans)
M. ROICOMTE Romuald (Mairie de Valdoie)
M. RIGOULOT Stéphane (Responsable du Service Informatique)

Excusés

M. BISSON Yves (Président du SIAGEP)
Mme BOSSEZ Marie-Claire (Mairie de Rougegoutte)
M. DERROY Olivier (Mairie de Belfort)
M. SALOMON Alain (Mairie de Vétrigne)

Absents

M. PACAUD Pierre (Mairie de Chèvremont)
Mme PAULUS DAMOTTE Nadine (Mairie de Bourg-sous-Châtelet)

Point de l'ordre du jour : Bilan des adhésions au service informatique

Intervenant : Éric KOEBERLÉ

M. KOEBERLÉ ouvre la séance à 18:09.

Le Vice-président fait le point sur les adhésions. Une nouvelle commune et une EPCI ont adhéré au SIAGEP pour la maintenance des progiciels Berger-Levrault. Ces adhésions portent le nombre d'adhérents au service informatique à 114 collectivités dont 96 communes.

La sauvegarde externalisée est adoptée par 109 collectivités représentant un taux d'adhésion de 97,4%.

Les communes de Bermont, Dorans, Eloie, Feche l'Eglise, Felon, Pérouse et Petitmagny ont récemment transféré leur compétence informatique intégrale portant à 57 collectivités dont 5 EPCI le nombre d'adhérents ayant transféré leur parc informatique au SIAGEP pour sa fourniture et sa maintenance.

Une présentation cartographique du département est présentée où sont indiquées les collectivités adhérant au SIAGEP et une autre pour le transfert de compétence.

M. KOEBERLÉ rappelle le nombre toujours croissant d'adhésion indiquant la satisfaction des collectivités pour le service qui leur est rendu et la bonne image dont jouit le service informatique.

M. KOEBERLÉ présente le nombre des adhésions aux nouvelles prestations (Saisine par Voie Électronique et DPO mutualisé).

Il est ensuite présenté un tableau ventilant les parts d'adhésion par strate.

Point de l'ordre du jour : Compte rendu d'activité du service informatique

Intervenant : Éric KOEBERLÉ

M. KOEBERLÉ présente des statistiques sur les interventions du service par type et par domaine.

Les statistiques par type d'intervention montrent une part toujours plus importante des interventions en télémaintenance et une part en dessous de 10% pour les déplacements. Ces statistiques indiquent que les interventions sont résolues dans des délais très raisonnables. La part des déplacements est donc réduite principalement aux installations de postes.

M. KOEBERLÉ fait remarquer que la principale activité des interventions porte sur l'assistance sur les progiciels Berger-Levrault pour 71%.

Il est fait remarquer la faible part des formations (1%).

Point de l'ordre du jour : Avancement de la dématérialisation

Intervenants : Éric KOEBERLÉ puis Stéphane RIGOULOT

M. KOEBERLÉ présente les statistiques par strates de collectivités de l'activation des i-Parapheurs et de la plateforme de dématérialisation des échanges avec le Contrôle de Légalité (protocole @CTES).

Il apparaît que plus de 90% des adhérents signent les flux comptables et un peu plus de 64% échangent leurs actes administratifs par ACTES avec la préfecture.

M. RIGOULOT précise que les statistiques de raccordement à ACTES au niveau national portaient à 45% des collectivités en début 2018.

Point de l'ordre du jour : Présentation des nouvelles prestations de SVE et DPO mutualisé

Intervenants : Éric KOEBERLÉ puis Stéphane RIGOULOT

M. KOEBERLÉ rappelle le contexte réglementaire et les principaux textes encadrant la SVE.

La SVE ou Saisine par Voie Électronique impose à chaque collectivité d'accepter et de traiter toutes demandes émises par voie électronique (mail ou téléservice) comme une demande formelle reçue par courrier ou tout autre moyen.

M. RIGOULOT précise qu'il est préférable de procéder par téléservice pour plusieurs raisons :

- ✓ éviter le contact de la collectivité sur une adresse email qui ne serait plus consultée mais qu'un usager aurait trouvé sur Internet
- ✓ assurer l'identification de l'utilisateur (création d'un profil sur le portail, identification par « FranceConnect »)
- ✓ gestion des accusées automatique par le téléservice
- ✓ avoir un tableau de suivi

Le service informatique a commencé les formations et l'ouverture des premiers portails. À ce jour 43 collectivités ont adhéré à cette prestation.

M. RIGOULOT présente alors le principe du RGPD (Règlement Européen à la Protection des Données), le recrutement d'un nouvel agent dédié à cette tâche. Les premières formations ont déjà eu lieu et montre un fort intérêt pour nos adhérents sur ce sujet et une satisfaction sur le contenu proposé.

Il est rappelé le faible montant de la cotisation afin de couvrir le coût de ce recrutement. À ce jour, et le retour des conventions, seules quatre collectivités n'ont pas souhaité bénéficier de cette nouvelle prestation.

Point de l'ordre du jour : Présentation et positionnement du service informatique sur l'Open Data

Intervenants : Éric KOEBERLÉ puis Stéphane RIGOULOT

L'Open Data sera obligatoire pour les collectivités réunissant deux conditions : comptant plus de 3500 habitants et 50 agents. Introduite par la loi NOTRe du 7 août 2015, cette obligation a été créée par la loi pour une république numérique promulguée le 7 octobre 2016.

M. RIGOULOT présente quelques définitions et rappelle qu'un nombre restreint de collectivités adhérentes sont concernées. Le sujet a déjà donné lieu à un travail de préparation.

La commission est invitée à se prononcer sur les suites à donner sur la recherche d'une solution.

La première remarque concerne l'intérêt pour les collectivités d'ouvrir ses données.

M. ROICOMTE demande à prendre en compte une possibilité de tracer les recherches, les téléchargements des données ouvertes.

Un courrier sera transmis aux collectivités visées par cette obligation dans un premier temps, il sera rappelé l'obligation, le principe et éventuellement une solution et son coût.

Point de l'ordre du jour : Point sur l'avancement des travaux du Club Utilisateur sur l'archivage électronique Intervenants : Éric KOEBERLÉ puis Stéphane RIGOULOT

Stéphane RIGOULOT rappelle le rôle du Club Utilisateur et la constitution du groupe de travail sur l'archivage électronique et la composition des membres réunis à cette occasion.

M. KOEBERLÉ présente l'archivage électronique. Avec la dématérialisation complète de la chaîne comptable (dématérialisation des factures jusqu'à la signature des flux comptables), la prochaine étape sera l'archivage électroniques de ces échanges à valeur probante ; et, d'autres échanges (protocole ACTES).

Même si aucun texte n'oblige les collectivités à passer à l'archivage électronique, c'est une suite logique ces évolutions. Les travaux du Club Utilisateur seront retranscrits à la commission pour avis. À ce stade, les échanges portent sur les documents qui devront être archivés et la recherche de solution. Des présentations par des acteurs avancés sur ce sujet ou des prestataires fournisseurs de solution.

Point de l'ordre du jour : Le répertoire électoral unique Intervenant : Éric KOEBERLÉ

M. KOEBERLÉ introduit le sujet du nouveau répertoire électoral unique qui sera géré par l'INSEE et qui modifiera dès 2019 la tenue des listes électorales par les mairies.

Stéphane RIGOULOT rappelle le nouveau dispositif et l'échéancier. Il est ensuite présenté les missions des différents acteurs. Un point est porté à l'attention de la commission : le principe de mise à disposition des listes pour les scrutins.

Berger-Levrault va modifier en conséquence son progiciel dans le respect des obligations légales et proposera en option un connecteur (en mode API) qui synchronisera les listes entre les progiciels en mairie et l'INSEE.

Stéphane RIGOULOT indique qu'une formation est planifiée courant novembre par le CNFPT et l'INSEE et que des sessions de formation sont prévues par le service informatique en complément. Nous sommes dans l'attente de la version d'emagnus e.GRC contenant ces modifications. Il sera soumis alors aux utilisateurs finaux, lors de ces formations, la possibilité de souscrire à ce connecteur qui aura un coût.

Questions diverses :

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est close à 20h14.